



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des citoyens-nes de la commune de Goesdorf qu'une séance publique du conseil communal aura lieu

**Jeudi, le 25 mai 2023 à 8.00 heures.**

Cette réunion se déroulera dans la salle de séance à  
**L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht.**

### Séance à huis clos

#### Ordre du jour

- 1. Enseignement fondamental :**  
**Propositions de réaffectation pour les postes vacants d'institutrice ou d'instituteur auprès de la commune de Goesdorf, publiés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur la 1<sup>ère</sup> liste des postes vacants**

### Séance publique

#### Ordre du jour

- 2. Décision à prendre au sujet d'un projet de réalisation d'un terrain multisports au site du campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, avec modifications budgétaires éventuelles**
- 3. Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption**
- 4. Transformation d'un poste de salarié à tâche manuelle**
- 5. Contrat de bail : résiliation**
- 6. Titres de recettes**
- 7. Divers**

Goesdorf, le 17 mai 2023.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,  
(s.) Jean-Paul MATHAY

le Secrétaire communal,  
(s.) Paul MERGEN

---

Extrait de la loi communale : Art.13. (...) Tout objet d'intérêt communal qu'un membre du conseil communal demande au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil communal doit y être porté par le collège des bourgmestre et échevins, pour autant que la demande motivée a été faite par écrit et trois jours au moins avant la date de la réunion du conseil. (...)